



CSI d'Angers

CSI de Nantes

DIT de Nantes

DIT de Rennes

DIT de Tours

Mail : disi-ouest@cgt.fr site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Actuellement, un mot correspond au sentiment des agents, INQUIETUDE. C'est le terme qui ressort le mieux des échanges que nous avons avec nos collègues, quel que soit l'ESI concerné.

Après avoir fait le tour des différents ESI, vous nous réunissez aujourd'hui dans une configuration qui préfigure le fonctionnement de la future DISI Ouest. Ainsi, nos camarades d'Angers, Rennes et Tours doivent venir à Nantes pour vous rencontrer cet après-midi. Que de moyens déployés pour une réunion de 2 à 3 heures ! Nous déplorons l'absence de document préparatoire. Quel est le lien entre cette réunion et les CTP qui se sont tenus ou se tiendront dans chaque direction départementale ou chaque CSI ?

Ces observations nous permettent de vous rappeler notre opposition à la création de ces DISI qui, pour la CGT, ne permettront ni de garantir nos missions, ni de préserver nos emplois, ni d'améliorer le pilotage et le dialogue social au sein des structures informatiques.

Lors de vos déplacements vous vous êtes voulu rassurant. Vous avez écouté, mais vous n'avez apporté aucune réponse aux préoccupations des personnels. Sans trop se faire d'illusions, nous espérons qu'il n'en sera pas de même aujourd'hui. La Direction Générale travaille depuis plus d'un an sur le Plan Stratégique Informatique de la DGFIP et l'on ne voit toujours rien venir ! La CGT demande depuis plusieurs mois une visibilité sur ce PSI, car c'est bien lui qui va fixer le cadre de nos missions et les moyens qui nous seront donnés. Nous vous demandons donc aujourd'hui des informations sur ce PSI.

La CGT a exposé récemment dans une publication, les préoccupations et les revendications des personnels des 2 CSI et des 3 DIT de votre DISI. Nous attendons des réponses et tenons par ailleurs à poser un certain nombre de problématiques d'ordre plus général. Nous serons attentifs aux réponses que vous apporterez.

Nous demandons :

- Le maintien de toutes les résidences actuelles dans le cadre de la future DISI.
- Le maintien de tous les postes dans les futures résidences de la DISI..
- Les remplacements de tous les postes vacants, à hauteur de 1 pour 1.
- Un alignement vers le haut des pratiques locales acquises sur les différentes résidences.
- Le respect des personnes et des responsabilités dans le cadre des regroupements.

Dans sa lettre du 14 juin aux agents, M. Parini déclare :

Les conditions de préparation aux concours et examens internes seront améliorées de manière à faciliter les promotions internes.

Comment cela va-t-il se passer ? où auront lieu ces formations ? Dans les centres de formation dépendant des DRFIP ou au sein de la DISI ? Cette inquiétude est d'autant plus importante, par rapport au fait qu'il y aura un budget DISI formation avec risque de diminution de stages.

Formations informatiques : Pourquoi se cantonner au catalogue IGPDE et Bull ? Nous souhaitons que les formations puissent porter sur des sujets d'avenir, tel Linux par exemple. Du temps doit pouvoir être accordé avec mise à disposition de locaux pour des E-formations.

Ponts naturels : Comptez vous continuer à les mettre en place ou laisserez vous la possibilité aux agents de venir ou non ces jours là, sachant que certains collègues – selon les ESI - ont obligation d'être présents sans être considérés en astreinte ?

Horaires d'équipe : Nous souhaitons que les agents en équipe puissent bénéficier d'une certaine liberté en terme d'horaires d'arrivée, de départ et de récupération.

Plage méridienne : Les protocoles d'horaires variables dans les DI ont été instaurés en prenant en compte la situation des services du département. En conséquence, avec la mise en place de la DISI, nous souhaitons un allongement de la plage variable et la possibilité de prendre plus d'une heure et demie, n'ayant pas les contraintes de réception du public.

liste d'aptitude : Pour les promus par liste, nous demandons qu'il soit confirmé qu'il n'y aura pas de mutation d'office dans un autre ESI.

Le DUERP : Comment et quand celui ci sera-t-il élaboré ?

Réunion des agents : Les cadres A, B et C sont réunis à intervalles plus ou moins réguliers par les Directions départementales en un lieu unique et commun, qu'en sera-t-il demain ? cela se fera-t-il au sein des ESI ou de la DISI ?

Communication : Nous souhaitons que la communication envers les différentes catégories d'agents et les OS se fasse en amont des décisions et non après.

Assistance : Qu'en est il de la mise en place des Trésoreries à l'étranger, de l'assistance du service des retraites de l'Etat et du SIL ?

Nous demandons le maintien de toutes les structures départementales dans leur configuration actuelle en matière de résidence et de moyens de fonctionnement.

Nous demandons le maintien du champ de compétence territoriale actuel. Pas de polyvalence à l'échelle de la DISI.

Nous souhaitons obtenir des éclaircissements sur les éventuels rattachements à des PUV des différents SAU de la DISI ?

Horaires variables : les déplacements sur la journée donneront-ils lieu à compensation, comme c'est le cas actuellement au CSI de Nantes, lorsqu'ils impliquent une disponibilité au-delà des horaires habituels de travail ?

Gestion RH et Budget de proximité : dans les anciens DI, comment vont être affectés les agents ? Fiches de poste, recrutement national ?

Commissions de réforme : Où se tiendront-elles ? Dans le département d'origine, ou à Nantes ?

Sécurité : Dans le cas d'immeubles, partagé entre la DDFIP ou DRFIP et un DIT, qui sera en charge de la sécurité ? Quel devenir pour ces agents, si cette tâche devait incomber aux services de la DDFIP ou DRFIP ?

Elections : Quand aurons-nous les listes définitives avec les changements de corps, de grades et les mutations attendues au 1er septembre ? Ces données nous sont indispensables pour la confection de nos listes. Nous arrivons en période estivale, ce qui ne sera pas sans compliquer cette situation.

Par ailleurs le résultat des élections en Comités Techniques, décidera directement du nombre de sièges par OS dans les CDAS. Celles ci, étant instituées au niveau de chaque département, nous demandons en conséquence qu'il y ait dépouillement des résultats au sein de chaque ESI.

Vous nous convoquez à nouveau, le 6 juillet, un mercredi durant les vacances scolaires, pour une réunion préparatoire aux élections. Le sujet n'aurait-il pas pu être à l'ordre du jour de la réunion de ce jour ?

Nous dénonçons la situation invraisemblable de nos collègues de la 2^{ème} vague des futures CID au regard des élections professionnelles (qui s'ils sont élus dans leur Direction d'origine, devront démissionner lors de leur rattachement à la DISI, et qui ne sont pas en mesure de se présenter pour l'heure dans leur future Direction, puisqu'ils relèvent de leur Direction actuelle au moment du scrutin).

Nous condamnons le fait que des **CHS** locaux, au plus près des agents, au sein de chaque ESI, n'aient pas été retenus.

Nous souhaitons également aborder le sujet du **dialogue social**.

En effet, la mise en place d'une instance interrégionale, couvrant Angers, Nantes, Rennes et Tours, mais également à court/moyen terme un nombre accru de départements lorsque l'assistance sera intégralement rattachée à la DISI, ne va pas sans poser des problèmes d'organisation, puisque cela entraînera de fait des déplacements de la part de certains d'entre nous, que ce soit ici même au siège de la DISI ou dans les

différents lieux de travail des agents. C'est d'ailleurs l'une des raisons de notre hostilité à la mise en place des DISI, dans la mesure où la CGT a toujours estimé qu'un dialogue social de qualité doit se faire à « taille humaine », chose difficile voire impossible dans la configuration qui nous est imposée.

C'est pourquoi nous demandons à ce que ce facteur supplémentaire d'éloignement géographique soit pris en compte par la Direction Générale et vous-même lors de l'attribution des droits et moyens de fonctionnement aux organisations syndicales représentatives, afin que les représentants du personnel puissent assurer leurs missions correctement. S'il nous est difficile de chiffrer précisément ces besoins aujourd'hui, une première dotation supplémentaire significative pour l'année 2011, afin de permettre de couvrir nos déplacements sur les différents établissements de la DISI Ouest, nous paraît un début nécessaire. De la même façon que des compensations en terme de personnel doivent être prévues afin de compenser les absences plus longues de certains de ces représentants en raison des distances à parcourir – distances dont au passage il faudra tenir compte dans l'attribution de délais de route, dont nous l'espérons vous ne serez pas avare.

Nous demandons que les adhérents des différents ESI, puissent se réunir deux fois dans l'année : une fois avec leur section d'origine, une autre fois dans le cadre de leur future section DISI. Que les moyens financiers de remboursement des frais de déplacement, par transport collectif ou individuel des responsables et élus syndicaux auprès de la Direction soient garantis. En tout état de cause, nous demandons une amélioration des moyens mis à disposition eu égard à l'ampleur de la nouvelle future Direction.

Nous finirons en reprenant une phrase de la lettre de M. Parini :

« Tout cela (en parlant des réformes en cours et à venir) avec une finalité commune : assurer une vie harmonieuse au travail au sein de la DGFIP. »

Pour que cela puisse se rapprocher de la réalité, encore faudrait il donner aux agents un minimum de confiance dans les réformes et une lisibilité en leur avenir, ce n'est pas le chemin sur lequel nous sommes engagés.